SDIS49	Doctrine opérationnelle - Incendie	DOP-INC-101
Groupement des Opérations	Consignes opérationnelles pour les Interventions d' U rgences sur les V éhicules (IUV)	Page 1 sur 5

Objet : Consignes opérationnelles pour feux de véhicule

Références: NDO (Intervention d'Urgence sur les Véhicules) du 1^{er} juin 2016. Guide opérationnel départemental de référence intervention d'urgence sur les véhicules du SDIS 86, du 1^{er} juin 2016 ou postérieur https://iuv.sdis86.net/



Les feux de véhicules représentent des risques importants pour les intervenants. Ces véhicules nouvelles générations présentent une charge calorifique importante. Les matériaux employés dans leur construction peuvent générer des projections de matières enflammées et des vapeurs toxiques pour la santé des intervenants. Enfin, les éléments pyrotechniques et les systèmes de vérins, les pneumatiques, les alliages, **peuvent êtres générateurs** d'effets missiles.

En outre, ces véhicules peuvent notamment être équipés de batteries dites « haute tension » et/ou de réservoir de gaz (H2c; GPLc; GNv:GNI:GNc: Cf NDO IUV ?).

Tant que la température et la pression des réservoirs de gaz n'ont pas été abaissées par un refroidissement adapté à l'eau, une explosion, un éclatement de l'enveloppe des réservoirs gaz (BLEVE) ne peut être écarté.

La survenance d'un feu torche, accompagné d'un bruit important généralement à l'arrière des véhicules (VL) peut intervenir !

Le CTA-CODIS doit pour tous les appels pour feu de véhicules, questionner le requérant sur le(s) énergie(s) embarquées par le véhicule. A défaut, peut transmettre l'immatriculation afin de la transmettre aux forces de l'ordre afin d'identifier le(s) énergie(s).

Consignes générales de sécurité :

- Placer l'engin pompe à une distance mini de 50 m et attaque ¾ avant
- Respect du zonage opérationnel ; (Cf. FOP-INV-104 Le zonage opérationnel

)
- Port de la tenue de feu complète ;
- Mise en œuvre de l'ARI capelé pour les binômes d'attaque ;



- Engagement minimum du personnel;
- Utilisation d'écrans naturels/artificiels avoisinant la zone d'intervention.
- Engagement de moyens hydrauliques adaptés
- Balance bénéfice/risques

Approche opérationnelle commune :

La tactique:

Elle consiste à refroidir de manière offensive et le plus rapidement possible les réservoirs contenant du gaz et/ou les batteries de traction à l'aide d'une première lance maintenue en œuvre et dédiée à cette action de sécurité tant que l'extinction du feu d'habitacle n'a pas été réalisé par une autre lance.





SDIS49	Doctrine opérationnelle - Incendie	DOP-INC-101
Groupement des Opérations	Consignes opérationnelles pour les Interventions d' U rgences sur les V éhicules (IUV)	Page 2 sur 5



- L'apport d'eau ciblé à l'intérieur des batteries ne s'applique pas lors de l'emballement des batteries. En cas de réaction violente (projection de particules de métal en fusion) avec l'eau d'extinction, il conviendra de privilégier l'arrêt de la propagation et la protection de l'environnement en attendant la diminution de la puissance thermique.

I - Reconnaissance et sauvetage

- Réaliser un périmètre de sécurité et soustraire le public situé dans les zones de danger avant et arrière du véhicule en fonction de la configuration des lieux ;
- Déceler l'énergie de motorisation : logo marque/modèle propriétaire plaque immatriculation soupape et orifice de remplissage ; isoler la source si possible.
 - Réaliser la lecture du feu, identifier les enjeux et adapter la stratégie d'intervention.

II - Etablissement et attaque



2.1 Feu de véhicule naissant

A ce stade, il n'existe pas encore de risques significatifs : procéder à l'extinction à l'aide d'une lance à main dans les meilleurs délais.

2.2 Feu de véhicule à énergie alternative en espace extérieur

- Etablir deux LDV 40 250 l/min à l'abri de l'engin-pompe ;
- Progresser simultanément sur l'un des axes ¾ avant du même côté du véhicule (dans l'axe des clignotants) ;



- Attaquer à distance de portée de lance en jet droit pour rabattre les flammes, puis à l'approche du véhicule (environ 10 derniers mètres) modifier la forme du jet en diffusé d'attaque :
- o La **1**ère lance procède exclusivement au **refroidissement** des réservoirs de gaz et/ou batteries de traction sans jamais dépasser l'axe de l'essieu arrière ;
 - o La **2**ème **lance** est mobile, et procède à l'**extinction** de l'habitacle à partir de la partie arrière vers le bloc moteur.

SDIS49	Doctrine opérationnelle - Incendie	DOP-INC-101
Groupement des Opérations	Consignes opérationnelles pour les Interventions d' U rgences sur les V éhicules (IUV)	Page 3 sur 5

Progression 3/4 avant du véhicule en JDA



Zones de danger



- Diminuer progressivement les débits entre 100 et 125 l/min.

Positionnement des 2 binômes autour du VL





L'alimentation de l'engin-pompe n'est pas systématique si la manœuvre d'extinction respecte la méthode définie ci-dessus.

Illustrations indicatives pour faciliter la compréhension !

SDIS49	Doctrine opérationnelle - Incendie	DOP-INC-101
Groupement des Opérations	Consignes opérationnelles pour les Interventions d' U rgences sur les V éhicules (IUV)	Page 4 sur 5

2.3 Feu de véhicule à énergie alternative en espace clos

Le confinement accentue les effets des phénomènes dangereux en cas d'incendie de véhicule.

- Etablir une LDV 40 au débit maximum de 500 l/min à l'abri de l'engin-pompe ;
- Attaquer à distance de portée de lance en jet droit pour couper le rayonnement calorifique;
- Renforcer dès que possible le dispositif hydraulique par une seconde lance 500 l/min;
- Progresser uniquement lorsque les moyens hydrauliques sont suffisants (deux LDV 500 I/min en manœuvre).

L'alimentation de l'engin-pompe est fortement recommandée afin de garantir les moyens hydrauliques nécessaires.

2.4 Cas particuliers

Pour les feux de PL, bus et autocar le principe d'intervention reste identique. Cependant les deux lances effectuent ensemble la même mission.

- **Phase 1**: Les deux lances procèdent au refroidissement des sources d'énergie.
- **Phase 2**: Extinction de l'habitacle.

En cas de réaction violente avec l'eau, d'emballement thermique ou en présence de batteries lithium métal polymère (LMP) le COS doit adopter une attitude de défense et se concentrer uniquement sur les risques de propagation.







Si plusieurs énergies sont combinées dans un même véhicule, la priorité est donnée au refroidissement du gaz inflammable sous pression par rapport aux batteries Haute Tension.

SDIS49	Doctrine opérationnelle - Incendie	DOP-INC-101
Groupement des Opérations	Consignes opérationnelles pour les Interventions d' U rgences sur les V éhicules (IUV)	Page 5 sur 5

2.5 Feu de véhicule à motorisation classique



L'extinction peut être réalisée avec une seule lance si le COS a <u>la certitude</u> d'être confronté à un feu de véhicule dont la technologie ne comporte pas de réservoir de gaz. Les schémas de protection décrit ci-avant doivent toutefois être respectés !

Cf. PNRS / ENSOSP

documents techniques



Projections possibles:

- Les vérins de coffre (effet missile),
- Métal en fusion (ex : volant sur le Range Rover Evoque, etc...)
- Etc...

III - Protection

- Evaluer l'incidence sur l'environnement (fuite d'électrolyte, etc.);
- Réaliser si nécessaire des relevés toxicologiques et explosimétriques et ventiler.

IV - Déblai et surveillance

- Vérifier l'efficacité des actions de refroidissement sur la source d'énergie (l'utilisation de la caméra thermique est conseillée);
- Identifier tout signe annonciateur d'emballement thermique de la batterie de traction (gonflement/crépitement/dégagement de fumée);
 - Si présent, informer l'intervenant chargé du retrait des épaves du type de carburation du véhicule.

Beaucouzé, le 24 JUILLET 2020

Le Directeur départemental

Des services d'incendie et de secours

Contrôleur général Pascal BELHACHE

Version n°1 – 9/10/2019

MAJ le : 20/07/2020